



### **Assemblée extraordinaire jeudi le 21 juillet**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens en ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2016, à 18h30 heures sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson  
MM Rémi Whittom  
Christian Grenier  
Alain Delarosbil  
Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard

Est également présent, Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à **19h00** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

#### **2- CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

#### **2016-07-135 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Correspondance et dépôt de document
5. Résolution portant sur une demande de la Commission municipale du Québec – Chevalier de Colomb
6. Résolution portant sur une demande de la Commission municipale du Québec- l'Amicale des 50 ans et plus
7. Autorisation de procéder à la vente d'équipements roulants de la Ville
8. Autorisation de la signature d'un bail à la faveur de COGECO
9. Autorisation d'un appel d'offres pour l'aménagement du Centre administratif
10. Résolution demandée par la MRC – dossier Café culture
11. Résolution demandée par RIDEAU – dossier de diffusion
12. Autorisation d'embauche – technicien (ne) comptable
13. Dossier structure organisationnelle – identification d'un adjudicataire
14. Période de question réservée au public
15. Levée de la séance

Il est proposé par **Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2016-07-

4- DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt d'un document Facebook qui fait référence à l'assemblée régulière du 11 juillet.

2016-07-136

5- RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – CHEVALIER DE COLOMB

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une demande d'exemption de taxes foncière formulée par un organisme ayant un bâtiment sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la Commission municipale du Québec peut accorder ce type d'exemption de taxe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Madame Gina Samson** que les membres du conseil estiment adopter un principe de neutralité que ce principe devrait être considéré par la Commission municipale du Québec, tout en laissant à la Commission toute latitude dans son analyse et mandate la direction générale pour transmettre cette opinion à la Commission municipale du Québec.

**Adoption unanime**

2016-07-137

6- RÉSOLUTION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – L'AMICALE DES 50 ANS

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur une demande d'exemption de taxes foncière formulée par un organisme ayant un bâtiment sur le territoire de la Ville de Paspébiac;

**CONSIDÉRANT QUE** seule la Commission municipale du Québec peut accorder ce type d'exemption de taxe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que les membres du conseil estiment adopter un principe de neutralité que ce principe devrait être considéré par la Commission municipale du Québec, tout en laissant à la Commission toute latitude dans son analyse et mandate la direction générale pour transmettre cette opinion à la Commission municipale du Québec.

**Adoption unanime**

2016-07- 138

**7 – AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE  
D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** certains équipements ne sont plus en service à la Ville et plus singulièrement au service technique et de la qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont identifiés comme étant : une niveleuse, deux souffleurs, un camion 10 roues, une rétro caveuse et un camion d'une demi-tonne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Remi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la direction générale, appuyée par le service des communications procède à la vente des équipements identifiés par le biais de services internet, par une publication dans l'hebdomadaire *l'Écho de la Baie* et que le site web de la Ville publie toutes les informations requises pour que cette vente soit effective et que le conseil soit saisi du processus à son assemblée régulière du mois de septembre 2012.

**Adoption unanime**

2016-07-139

**8 - AUTORISATION DE LA SIGNATURE D'UN BAIL À LA  
FAVEUR DE COGECO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac souhaite louer le centre professionnel, bâtiment qui a été entre autres occupé par la Sureté du Québec récemment;

**CONSIDÉRANT QUE** des négociations ont été tenues avec le Groupe COGECO Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** Cogeco, entend faire de son emplacement son centre d'affaire pour l'Est de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente vise une durée de 10 ans et assure un prix de location en fondé sur les valeurs du marché avec une majoration annuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale à finaliser le protocole de location (le bail), en précisant la volonté du conseil que la Ville comme locateur se donne le droit d'imposer une tarification sur les coûts énergétiques et sur les coûts de déneigement.

**Adoption unanime**

2016-07-140

**9 – AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR  
L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sur le point de procéder à la location d'une partie du Centre administratif, situé sur la rue Blais;

**CONSIDÉRANT QUE** des aménagements doivent être réalisés pour assurer le respect du code du bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Remi Whittom** que le conseil municipal mandate la direction générale afin d'établir les modifications requises par le biais d'un professionnel qualifié et par la suite procède à un appel d'offres afin de réaliser les aménagements requis.

**Adoption unanime**

**2016-07-141                    10 – RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR LA MRC –  
DOSSIER CAFÉ CULTURE**

~~**Considérant que** la ville de Paspébiac a déposé une demande de participation financière pour la réalisation du projet Café culture au Centre culturel~~

~~**Considérant que** la MRC de Bonaventure par le biais du programme du Fond de développement du territoire a répondu favorablement pour une participation de trente mille dollars~~

~~**Considérant que** la ville doit signifier sa participation financière à la hauteur de dix mille dollars de 10 000\$ sur l'ensemble du projet de quarante six mille dollars (46 000\$)~~

~~**En conséquence** Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que le conseil municipal signifie formellement à la MRC de Bonaventure que la ville de Paspébiac s'engage à investir et à remplir les exigences du programme FDT~~

*L'adoption de la résolution est reportée, les membres du conseil souhaitent pouvoir étudier les prévisions des coûts de fonctionnement dudit projet avant d'accepter la subvention de la MRC de Bonaventure.*

**Adoption unanime**

**2016-07-142                    11 – RÉSOLUTION DEMANDÉE PAR RIDEAU – DOSSIER DE  
DIFFUSION**

~~**Considérant que** la Ville de Paspébiac par le biais du Centre culturel a formulé une demande d'adhésion au regroupement RIDEAU qui compte 166 membres et 350 salles de diffusion~~

~~**Considérant que** le Centre culturel a une programmation de diffusion depuis plus de deux ans~~

~~**Considérant que** le Centre culturel est un organisme pour qui la diffusion des arts de la scène constitue l'une des principales activités et dont l'une des composantes organisationnelles est vouée à la promotion et la diffusion de spectacles dans le domaine des arts de la scène.~~

~~**Considérant qu'**être membre RIDEAU procure de nombreux avantages, dont des bénéfices financiers~~

~~**En conséquence** Il est proposé par \_\_\_\_\_ et appuyé par \_\_\_\_\_ que le conseil municipal appuie formellement la demande d'adhésion à RIDEAU formée par le Centre culturel de la ville de Paspébiac et que conseil municipal mandate la directrice du Centre culturel, madame~~

~~Chantal Robitaille pour représenter le centre culturel et la ville de Paspébiac au sein de RIDEAU. et qu'en conséquence elle puisse se prévaloir de son droit de vote.~~

***Les membres du conseil municipal décident de reporter l'adoption de cette résolution sur des motifs de manque d'information et sur sa pertinence.***

**Adoption unanime**

**2016-07-143      12 – EMBAUCHE D'UN(E) C TECHNICIEN (NE) COMPTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a publié un offre d'emploi pour l'embauche d'un technicien (ne) comptable sur une base temporaire;

**CONSIDÉRANT QUE** dix candidatures ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus de qualification a été tenu et confié à la firme RCGT de New Richmond;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Remi Whittom** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à l'embauche d'un technicien (ne) comptable tel que recommandé par la firme RCGT.

**Adoption unanime**

**2016-07-144                      13 – DOSSIER STRUCTURE ORGANISATIONNELLE – IDENTIFICATION D'UN ADJUDICATAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a lancé un appel d'offres portant sur la réalisation d'une étude de la structure organisationnelle de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres soient :

1. CIM (Conseil immobilisation et management)
2. Raymond Chabot Grant Thorthon
3. Malette
4. R et D Pro innovation

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont été jugés non conformes;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité d'analyse de quatre personnes physiques a été formé;

**CONSIDÉRANT QUE** la RCGT a obtenu le meilleur classement de l'analyse qualitative;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres affichent les coûts suivants :

**RCGT 33 000\$**

**CIM 24 500\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a procédé à une analyse qualitative et quantitative et formule une recommandation unanime à la faveur de CIM – Conseil immobilisation et management ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_\_ et recommandé par \_\_\_\_\_ que le conseil municipal identifie l'adjudicataire de l'appel d'offres comme étant CIM – Conseil immobilisation et management pour un mandat d'un maximum de vingt-quatre mille cinq cent dollars ( 24 500\$) et mandate la direction générale de procéder à la rédaction d'un protocole d'entente et autorise Monsieur Paul Arthur Blais, maire et le directeur général Paul Langlois a paraphé les documents requis pour la réalisation du mandat.

*L'adoption de la résolution est reportée les membres du conseil souhaitent pourvoir prendre connaissance de l'appel d'offres et des contenus associés à l'offre de service.*

**2016-07-**

**14 – PÉRIODE DE QUESTIONS PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

**2016-07-145**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Remi Whittom** que la séance soit levée. Il est **7h52**.